

**DELIBERATION****2024/04**

**AUTORISATION D'OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS
EN INVESTISSEMENT**

L'an deux mille vingt-quatre le vendredi 29 mars, à 9h30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 7, Représentés : 4, Votants : 11

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Michel LANDERIEUX, Mme Katie LEFEVRE, Mme Christelle MAES et M. Jean-Pierre PREVOT.

Etaient représentés : M. Vincent LAMOUREUX par M. Eric DONNAY, M. Laurent MARLOT par Mme Adeline DUPONT, M. Jean-François PAGNON par M. Xavier BOULANDE et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Gilles QUEILLE et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical, peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : M. Eric DONNAY.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son 3^o alinéa que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Dans l'attente du vote du BP programmé le 12 avril prochain, il est proposé de procéder à l'ouverture des crédits telle que présentée ci-après :

BUDGET INVESTISSEMENT 2023		
Chapitre	Montant	Quart des dépenses
20 - Immobilisations incorporelles	2 500 €	625 €
202 - Frais liés à la réalisation de document d'urbanisme (SCoT-AEC)	70 000 €	17 500 €
203 - Frais d'études, de recherche et de développement	50 000 €	12 500 €
21 - Autres immobilisation corporelles	143 379,87 €	35 844,96 €
TOTAL	265 879,87 €	66 469,96

Le Comité syndical après en avoir délibéré (à l'unanimité),

APPROUVE l'autorisation d'ouverture anticipée de crédits en investissement telle que présentée ci-après :

BUDGET INVESTISSEMENT 2023		
Chapitre	Montant	Quart des dépenses
20 - Immobilisations incorporelles	2 500 €	625 €
202 - Frais liés à la réalisation de document d'urbanisme (SCoT-AEC)	70 000 €	17 500 €
203 - Frais d'études, de recherche et de développement	50 000 €	12 500 €
21 - Autres immobilisation corporelles	143 379,87 €	35 844,96 €
TOTAL	265 879,87 €	66 469,96

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Secrétaire de séance

Eric DONNAY